Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_173-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_11_173

Objet : Bons cadeaux au personnel et enfants du personnel à l'occasion des fêtes de Noël

LE MARDI 17 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en l'Espace Gisèle LE BARS, 29710 LANDUDEC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BUREL Michèle, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, GENTRIC Alexis, GENTRIC Guénolé, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSAUDY Maria, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TRUCHETET Jean-Armand, VIVIEN Nelly.

Représentés : BOURDON Fabien (pouvoir à LE DISSEZ Mordiern), FLOCHLAY Loic (pouvoir à PORS Olivier), KERSUAL Joëlle (pouvoir à QUERE Micheline), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), ZILLER Fanny (pouvoir à GUENOLE Claudie).

Absent excusé : CANEVET Michel, OLIVIER Martine

Absent : LE GAC Morvan

Secrétaire de séance : Gentric Alexis

Date de convocation et de publication : 10 novembre 2026

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 31
Votants : 31
- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Alexis GENTRIC, vice-président délégué, informe le Conseil Communautaire qu'il est proposé de reconduire la formule des bons Kdo'Pass, proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Quimper. Il s'agit de chèques cadeaux uniquement valables dans les commerces du Sud-Finistère. Cette formule est exonérée des charges sociales.

Il apparait important de favoriser une consommation locale et, dans le contexte actuel, il est proposé de :

- Augmenter, à titre exceptionnel, pour l'année 2026, le montant accordé aux agents présents au moins 6 mois dans l'année 2026 et présents au 31 décembre 2026, à hauteur de 100 € dont :
  - 25 € en chèques « bleus »
  - 75 € en chèques « roses »

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_173-DE

- Accorder aux agents qui justifient de 3 mois minimum de services dans les 6 derniers mois de l'année 2026 et qui sont présents au 31 décembre 2026, un montant de 50 € réparti comme suit :
    - 15 € en chèques « bleus »
    - 35 € en chèques « roses »
- Reconduire à l'identique les bons cadeaux destinés aux enfants du personnel jusqu'à 12 ans dans l'année civile :
    - 25 € en chèques « roses ».

Ces bons cadeaux sont attribués au personnel de la Communauté de Communes qu'ils soient fonctionnaires, stagiaires ou titulaires, contractuels de droit public ou de droit privé, selon les conditions de durée de services ci-dessus exposées.

Vu l'avis favorable du CST en date du 12 novembre 2026,

Sur proposition de Alexis GENTRIC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Approuve** l'octroi de bons cadeaux Kdo'Pass au personnel et aux enfants du personnel ;
- **Fixe** les montants de la pochette Kdo'Pass pour le personnel, à titre exceptionnel pour l'année 2026, selon les montants et modalités précisés ci-dessus ;
- **Fixe** le montant à 25€ de la pochette Kdo'Pass pour les enfants du personnel jusqu'à 12 ans dans l'année civile ;
- **Autorise** le Président à régler les factures correspondantes ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2026.

La secrétaire de séance,
Alexis Gentric

Le Président
Philippe RONARC'H